

**Bulletin # 22 – 2020 : Message de la SAAQ – Formation des PESR en ligne**  
**Mesures exceptionnelles pour appuyer les écoles de conduite**

Pour vous permettre de poursuivre vos activités malgré le contexte de la pandémie à la COVID-19 et la fermeture des entreprises, nous vous informons que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a apporté certains changements pour faciliter la formation en ligne des apprenants conducteurs.

Bien que la réouverture des écoles de conduite n'ait pas encore été annoncée par le gouvernement du Québec, la formation en ligne pour offrir les modules théoriques prévus au Programme d'éducation à la sécurité routière (PESR) a déjà été autorisée (réf. : Bulletin #12, 2020 – Message de la SAAQ, publié le 24 mars 2020).

La Société fait un pas de plus pour vous appuyer dans ce contexte exceptionnel en permettant la passation de l'examen théorique du module 5 en ligne.

De plus, afin que les apprenants conducteurs puissent poursuivre leurs apprentissages, la Société apporte, temporairement, certaines modifications à l'application des normes du dispositif de formation du **PESR-Auto** :

- L'école est autorisée à dispenser les modules théoriques en ligne des phases 2 et 3 (soit les modules 6, 7, 8, 9 et 10), sans alternance avec les sorties sur la route, puisqu'elles ne peuvent être tenues pour le moment.
- Le délai de la phase 1 demeure à 28 jours. Toutefois, les délais des phases 2 et 3 sont levés temporairement.

À la reprise des sorties sur la route :

- Toutes les sorties prévues aux phases 2 et 3 devront être dispensées avant de débiter la phase 4.
- L'alternance entre les modules et les sorties devra reprendre dans les meilleurs délais.
- Les délais de toutes les phases devront être respectés.

Concernant le **PESR-Moto** :

- Les modules théoriques peuvent être dispensés sans alternance avec les pratiques en circuit fermé et les sorties sur la route.
- Les apprenants conducteurs ne sont pas dans l'obligation d'avoir obtenu leur permis de classe 6R (examen théorique en centre de services) avant de débiter les modules théoriques.

À la reprise des pratiques en circuit fermé et des sorties sur la route :

- L'alternance, entre les modules, les pratiques en circuit fermé et les sorties, devra reprendre dans les meilleurs délais.

**Il est demandé aux écoles qui offrent ou qui souhaitent offrir la formation des PESR en ligne d'informer l'Association québécoise des transports (AQTr).**

Par ailleurs, sachez que depuis le 1er mai dernier, la Société offre de nouveau les examens théoriques sur rendez-vous seulement. Les personnes dont le rendez-vous avait été annulé en mars et avril seront rappelées pour convenir d'une nouvelle date.

### **Examens et cours pratiques**

La Société est actuellement en discussions à propos du protocole à respecter pour reprendre les examens pratiques en centre de services. Aussi, elle informera les écoles de conduite des bonnes pratiques et des mesures à mettre en place concernant les pratiques en circuit fermé et les sorties sur la route, ce qui permettra de planifier la reprise des activités lorsqu'elles seront autorisées par le gouvernement du Québec.

### **News Bulletin # 22 – 2020: Message from the SAAQ – Online RSEP Training Exceptional Measures to Support Driving Schools**

To enable you to pursue your activities despite the context of the COVID-19 pandemic and the closure of businesses, we inform you that the Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) has made certain changes to facilitate online training for learner drivers.

Although the reopening of driving schools has not yet been announced by the gouvernement du Québec, online training in order to offer the theoretical modules provided for in the Road Safety Education Program (RSEP) has already been authorized (ref: News Bulletin #12, 2020 - Message from the SAAQ, published on March 24<sup>th</sup>, 2020).

The Société is taking a further step to support you in this exceptional context by allowing the Module 5 knowledge test to be taken online.

In addition, in order for learner drivers to continue their learning, the Société is temporarily making certain modifications to the application of the standards of the **Auto-RSEP**:

- The school is authorized to deliver the online theoretical modules of phases 2 and 3 (i.e. modules 6, 7, 8, 9 and 10), without alternating with the on-the-road sessions, since they cannot be held at the moment.
- The deadline for phase 1 remains at 28 days. However, the deadlines for phases 2 and 3 are temporarily waived.

When the road trips resume:

- All phase 2 and 3 on-the-road sessions must be completed before beginning phase 4.
- Alternation between the theoretical modules and the on-the-road sessions must resume as soon as possible.
- The deadlines for all phases must be respected.

Regarding the **Moto-RSEP**:

- Theoretical modules can be taught without alternating with closed track practice and on-the-road sessions.
- Learner drivers are not required to have obtained their class 6R licence (knowledge in a service centre) before starting the theoretical modules.

Upon resumption of closed track practice and on-the-road sessions:

- Alternation between modules, closed circuit practice and road trips must resume as soon as possible.

**Schools that offer or wish to offer the online RSEP trainings are asked to inform the Association québécoise des transports (AQTr).**

Please note that since May 1<sup>st</sup>, 2020, the Société is once again offering the knowledge exams by appointment only. People whose appointments were cancelled in March and April will be called back to arrange a new date.

### **Exams and On-the-road Sessions**

The Société is currently in discussions regarding the protocol to be followed to resume the road tests in the service centres. It will also inform driving schools of the best practices and measures to be put in place regarding closed track and on-the-road sessions, which will make it possible to plan the resumption of activities when they are authorized by the gouvernement du Québec.